



**FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS
PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS
D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC**

6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS

Téléphone : 01.53.64.20.00

Email : secretariat.general@fnctpg-catm.org

Site internet : <http://www.fnctpg-catm.org>

COMMUNIQUE

DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU POUR 40 ET 50 ANS DE SERVICE

La FNCPG-CATM se réjouit de voir aboutir une demande qu'elle porte depuis longtemps et qui concerne tout particulièrement nos fidèles porte-drapeaux des associations départementales, à savoir, l'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau pour 40 et 50 ans de service.

Nous communiquons, ci-dessous le texte de l'arrêté du 21 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau.

« La secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire,

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau :

Vu l'avis de la Commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau en date du 24 juin 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 octobre 2006 susvisé, les mots : « et trente, » sont remplacés par les mots : « trente, quarante et cinquante ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.
Patricia Mirallès. »

Cet arrêté a été publié au Journal Officiel du 1^{er} décembre 2022.

02.12.22